

Les victimes du travail

Autor(en): **Mat.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **95 (1967-1968)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La dîme du paysan de Villarzel

(Revue historique, juin 1895)

Un jour, vers 1790, un paysan de Villarzel, nommé Bersier, se présenta au bureau du receveur, portant à son bras un panier recouvert d'un linge.

— *Bon d'zo, Monsu lo Receviâo. Dâo momein qu'on dâi à clliâo de Berna la dîma, dè tot cein qu'on a, vo z'apporto mon diziémo valet, que lo bon Dieu m'a baillî lai y quoquiè dzo.*

Et notre farceur de paysan, découvrant son panier, présente au receveur un beau bébé, son dixième garçon, tout grassouillet et gigotant !

Le receveur entra tout de go dans le jeu du campagnard qui, sans doute, pensait l'embarrasser :

— Eh bien ! Bersier, vous avez eu là une idée intéressante. J'en parlerai à Monseigneur le bailli et nous ferons rapport à LL. EE. en leur transmettant votre offre originale.

» Retournez tranquillement chez vous avec votre bel enfant et attendez la suite de l'affaire. »

Peu de temps après, l'homme de Villarzel fut mandé auprès du receveur, qui lui dit :

— Eh bien ! Bersier, votre offre a été transmise à LL. EE. de Berne, nos magnifiques seigneurs, et ceux-ci ont décidé, vu votre bonne volonté, de l'accepter en adoptant votre dixième enfant. En conséquence, il portera le nom de Bernard, sera baptisé au nom de LL. EE. par Monseigneur le Bailli et Mme la Baillive, et par moi, leur receveur, et ma femme Mme la receveuse en qualité de parrain et marraine. Et puisqu'ils ont ainsi adopté votre enfant, il restera placé chez vous en pension, laquelle vous sera payée jusqu'à sa seizième année.

La pension du jeune Bersier fut payée jusqu'en 1798 où la Révolution vaudoise y mit fin.

H. Nicolier.

« TELL », à Mézières

Dix représentations du *Tell* de René Morax, musique de Gustave Doret, auront lieu au Théâtre du Jorat, à Mézières, à partir du 1^{er} juin 1968. Ce sera la troisième reprise de cette prenante fresque théâtrale de notre histoire nationale suisse (1^{re} 1914, reprise 1939).

Jean Thoos met déjà la dernière main aux décors, qui ont été entièrement recréés d'après certaines indications du metteur en scène Jean Meyer, sociétaire honoraire de la Comédie-Française. On les dit admirables.

Si le tragédien qui incarnera « Tell » n'est pas encore connu, on sait, en revanche, que Gertrude sera interprétée par Danielle Volle, ex-sociétaire de la Comédie-Française, inoubliable « Aliénor » ; Daniel Fillion jouera Walter Furst, le grand patriote, et Georges Atlas incarnera le despotique Gessler.

Déjà, le chœur de la Lyre de Moudon (80 choristes) répète avec enthousiasme sous la direction de Jean-Jacques Rapin.

Un beau et grand spectacle en perspective qui marquera comme il se doit le 60^e anniversaire du Théâtre du Jorat.

R. Ms.

Les victimes du travail

— Dites voir, gendarme, disait un vieux cheval de retour qui n'avait jamais voulu travailler, quand on trouve quelque chose, faut-il le garder ou le rendre ?

— Quand on trouve quelque chose, on doit le rapporter à la police.

— D'accord ! Eh bien ! figurez-vous que j'ai trouvé... du travail... Alors, je vous le rapporte !

Mat.